



Dispositions en vigueur vendredi 24 octobre au soir et samedi 25 octobre jusqu'à 20h

-  Rues et portions de rues interdites à la circulation et au stationnement, à libérer de tout véhicule
 - Rue du Lac depuis la Pharmacie du Village jusqu'à l'intersection avec la rue des Tamaris
 - Rue des Marronniers
-  Places de stationnement réservées aux forains, à libérer de tout véhicule
 - Abords de l'Arobase, du Centre Social et de l'école des Marronniers
 - Place de la Paix : les 2 premières places bordant la rue du Lac côté immeubles d'habitation (face local commercial)
 - Places de stationnement rue de l'Eglise
 - Place de la rue Centrale (devant le Café « Le Central »)
-  Places de stationnement laissées à la disposition des résidents et visiteurs
 - Montée de la Lieuse
 - Place Freigericht derrière la Mairie + ouverture cour de l'école des Tilleuls
 - Place des Géraniums et alentours
-  Circulation autorisée dans un seul sens
 - Montée de la Lieuse : Circulation autorisée dans le sens de la montée, vers Bellevue, les rues du Loup et du Goriot - Descente interdite vers la rue des Marronniers
-  Barrage partiel de la voie

Accès maintenus pour les riverains : impasse des Pins, rue de la Paix par double-sens depuis la place Freigericht-Altenmittläü, rue des Cerisiers par double-sens rue des Prunus depuis la rue des Tamaris

Stationnement temporaire à respecter sur les parkings minute de part et d'autre de la rue Centrale au niveau des commerces

Dispositions en vigueur du mardi 21 octobre à 16h00 jusqu'au lundi 3 novembre à 18h00 (Fête foraine - Vogue)

-  Fête foraine
 - Place de la Paix partiellement occupée : moitié opposée aux immeubles d'habitation + portion à proximité de la Poste et du Salon de coiffure
-  Emplacement exceptionnellement ouvert au stationnement 24h/24
 - Cour de l'école des Tilleuls (**Attention, pas de stationnement possible le dimanche 26 octobre de 6h00 à 14h00 : matinée boudins de l'ACCA**)
 - sauf dimanche 26/10 et lundi 3/11**